

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 84/455 /DU 10/05/84

complétant les dispositions de l'article 1er du Décret n°80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo en ce qui concerne les Districts de **Hinda** et Mvouti Région du Kouilou.

-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU P.C.T.  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;
- (/u la Loi n°29/83 du 10 Février 1983 portant prorogation des mandats des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes issus des élections du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils Populaires des Régions, Districts et de la décentralisation administrative en République Populaire du Congo ;
- (/u la Loi 24/80 du 5 Novembre 1980 portant institution du régime financier des Régions et Districts en République Populaire du Congo ;
- (/u la Loi n°65/83 du 11 Juillet 1983 portant transfert du siège du Chef-lieu du District de Loandjili à Hinda ;
- (/u le Décret n°67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative territoriale de la République du Congo ;
- (/u le Décret n°67/244 du 25 Août 1967 fixant les limites et chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;
- (/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°83/771 du 10 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur ;
- (/u le Décret 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;
- (/u le Décret n°80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo ;

...

Vu les Procès-verbaux des sessions extraordinaires des Conseils Populaires des Districts de LOANJILI et de M'VOUTI, Région du Kouilou ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Les dispositions de l'article 1er du décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 susvisé sont complétées comme suit :

a)- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE FINDA (REGION DU KOUILOU)

- Secrétaire chargé de l'Economie : POATY Charles

b)- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE M'VOUTI (REGION DU KOUILOU)

- Secrétaire chargé de l'Economie : KOSSI Jules

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 M I 1984

Par le Président du Comité Central du PCT  
Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Intérieur

Le Ministre des Finances

Colonel François-Xavier KITALI

LEKOUNDZOU ITIHI OSSEFOUMBA

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

B. COMBO MATSIONA

